



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cancer

Question écrite n° 3909

Texte de la question

M. Christian Vanneste attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur l'état de la lutte contre le cancer dans le Nord-Pas-de-Calais. En effet, cette région connaît un taux de mortalité des malades du cancer supérieur à la moyenne nationale. Sur l'ensemble des hommes de vingt-cinq à cinquante-cinq ans atteints d'un cancer du poumon entre 1987 et 1993, plus de 45 % sont décédés en Nord-Pas-de-Calais alors que ce taux est à peine supérieur à 30 % en Île-de-France (population des ouvriers et employés). Les chiffres sont tout aussi disproportionnés pour les autres catégories socioprofessionnelles. Le plan régional de lutte contre le cancer a prévu d'engager 8,5 millions d'euros pour tenter de répondre aux attentes compréhensibles de la population. Alors que le précédent Président de la République avait décidé de proclamer la lutte contre le cancer comme grande cause nationale, il souhaiterait donc savoir ce que le plan national de lutte contre le cancer prévoit pour venir en aide à notre région.

Texte de la réponse

La lutte contre le cancer est une priorité nationale de santé publique, qui a justifié la mise en place du plan national de lutte contre le cancer 2003-2007. La région Nord-Pas-de-Calais figure parmi les régions les plus affectées par les cancers. Plus de 18 000 nouveaux cas de cancers sont dénombrés chaque année. Le taux d'incidence standardisé y est le plus élevé, chez les hommes comme chez les femmes, situant la région, en 2004, au-dessus de la moyenne française pour la plupart des localisations. En termes de mortalité, la région Nord-Pas-de-Calais connaît également une situation défavorable. Face à ce contexte épidémiologique, la région Nord-Pas-de-Calais s'est mobilisée autour de la problématique cancer, avant le lancement du plan national de lutte contre le cancer. Cette problématique a été retenue comme une priorité de santé publique lors de la première conférence régionale de santé en 1996, et la région a donc lancé des travaux de programmation d'actions de santé pour lutter contre le cancer mais également révisé le schéma régional d'organisation sanitaire. C'est ainsi que la région s'est dotée en janvier 1999 d'un programme régional de santé (PRS), le programme « Challenge », axé sur la prévention du cancer, complété par un schéma régional d'organisation sanitaire (SROS) axé sur l'organisation du dispositif de soins. Le plan national cancer 2003-2007 et la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique ont impulsé une nouvelle dynamique avec l'élaboration du plan régional de santé publique (PRSP), la révision du SROS et la mise en place d'une « charte de promotion et d'amélioration de la santé des habitants de Nord-Pas-de-Calais ». Ces démarches ont été engagées sur la base d'un travail multipartenarial associant l'État, l'assurance maladie, les collectivités territoriales, les professionnels et les usagers. La révision du SROS est intervenue simultanément à l'élaboration du PRSP, ce qui a favorisé l'articulation entre les deux outils. Guidé par la volonté d'offrir des soins de qualité au plus près de la population, le SROS III, signé en 2006, comprend dix-neuf volets, dont un volet cancer et un volet soins palliatifs-douleur. Enfin, le conseil régional et les deux conseils généraux ont souhaité se mobiliser spécifiquement sur le cancer par la finalisation d'un plan régional de lutte contre le cancer inscrit dans la charte de partenariat pour la promotion et l'amélioration de la santé des habitants de Nord-Pas-de-Calais adopté en 2006. L'impulsion du plan cancer a stimulé le travail multipartenarial, favorisé l'émergence d'objectifs communs et complémentaires et créé

une volonté d'assurer un pilotage partagé entre l'État, l'assurance maladie et les collectivités territoriales. Le plan Cancer 2003-2007 est arrivé à échéance, mais il reste dans les priorités de santé publique, le Président de la République en a fait un de ses chantiers prioritaires au même titre que la maladie d'Alzheimer et les soins palliatifs. Le Haut Conseil de la santé publique a été saisi par la ministre chargée de la santé d'une demande d'évaluation du plan Cancer 2003-2007. Cette évaluation sera réalisée pour la fin de l'année 2008 et permettra de préparer la suite du plan Cancer en tenant compte des avancées réalisées depuis 2003. La lutte contre les inégalités restera un axe fort de la lutte contre le cancer.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3909

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 septembre 2007, page 5431

Réponse publiée le : 7 octobre 2008, page 8630